

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input type="checkbox"/> MCeX

**CIRCULAIRE  
1 mars 2011**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ  
Lundin Mining Corporation (LUN)  
Acquisition**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Equinox Minerals Limited (« Equinox ») a annoncé le 28 février 2011 qu'il fera une offre en actions et en espèces afin d'acquérir toutes les actions ordinaires en circulation de Lundin Mining Corporation (« Lundin »), pour approximativement 4,8 milliards de dollars canadiens. Chaque actionnaire de Lundin pourra choisir de recevoir 8,10\$CA en espèces ou 1,2903 actions d'Equinox plus 0,01\$CA pour chaque action de Lundin détenue, sous réserve d'un prorata basé sur une contrepartie en espèces maximum d'environ 2,4 milliards de dollars canadiens, et d'un maximum d'actions d'Equinox émises d'environ 380 millions. Cette offre représente une prime de 26% par rapport au cours de clôture des actions de Lundin au TSX le 25 février 2011.

Cette acquisition est conditionnelle à la résiliation de l'accord de fusion existant entre Lundin et Inmet Mining Corporation. Elle est aussi conditionnelle à l'approbation de la majorité des actionnaires d'Equinox, dont les votes seront exprimés lors d'une assemblée qui devrait avoir lieu au début ou au milieu du mois d'avril 2011. L'approbation de 2/3 des actionnaires de Lundin sera également requise, de même que celles de toutes les autorités réglementaires nécessaires.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service aux membres de la CDCC.

Brian Gelfand  
Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché

Circular no.: 036-2011